

Déclaration des Archevêques et Evêques de Côte d'Ivoire sur le projet de loi relatif à la santé sexuelle et de la reproduction

Mgr Antoine KONE, Evêque d'Odienné, Président de la Commission Épiscopale pour la Doctrine de la Foi, a animé une conférence de presse le vendredi 6 juillet, pour présenter la Déclaration des Archevêques et Evêques de Côte d'Ivoire sur le projet de loi

relatif à la santé sexuelle et de la reproduction.

08/07/2018

La déclaration commence par une introduction qui expose les motifs et le but de la déclaration:

S'il est vrai que nous nous réjouissons de cette initiative prise par l'Etat, nous sentons l'impérieux devoir qui nous incombe comme pasteurs, de réaffirmer la position constante de l'Eglise catholique et prévenir toutes dispositions de lois qui pourraient s'apparenter à la culture de mort contre celle de la vie, au regard de la loi naturelle et de la foi chrétienne.

[...]

Le Magistère de l'Eglise n'intervient pas dans le domaine des sciences expérimentales au nom d'une

compétence particulière; mais, après avoir pris connaissance des données de la recherche et de la technique, il entend proposer la doctrine morale qui correspond à la dignité de la personne et à sa vocation intégrale, en particulier pour tout ce qui concerne la vie humaine et ses commencements

Nous vous invitons à lire le texte complet de la présentation qui a été faite par Mgr Koné et qui a été publiée dans la page web de la Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ci/article/declaration-des-archeveques-et-eveques-de-cote-d-ivoire-sur-le-projet-de-loi-relatif-a-la-sante-sexuelle-et-de-la-reproduction/> (02/02/2026)